

CONTRATS AIDÉS. Sarrot sort les griffes

Face à la baisse du nombre de contrats aidés annoncée par le gouvernement, l'un des fondateurs de la monnaie locale le galais, Jean-Christophe Sarrot, hausse le ton.



L'homme de 51 ans est membre de l'association « Une monnaie locale complémentaire dans le Pays de Ploërmel. »

« Inefficaces et coûteux ». Jugés ainsi par la ministre du travail Murielle Pénicaud, les contrats aidés (*) de type CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) ou CUI (Contrat unique d'insertion), ne sont plus du tout en odeur de sainteté au sein de l'Hexagone. Dernièrement, les agences Pôle Emploi ont même reçu l'ordre de les arrêter et de ne plus en délivrer tandis que des dizaines de contrats étaient purement annulés voire interrompus du jour au lendemain.

« Un coût énorme pour la société »

Un changement de cap brutal qui n'a pas manqué de faire réagir Jean-Christophe Sarrot, journaliste à ATD Quart Monde et

membre bénévole fondateur de la monnaie locale de Ploërmel, le galais : « Sur le sujet, je sors mon pistolet à deux reprises. Vis-à-vis des autres aides accordées à des entreprises qui ne créent pas d'emploi, qui sont inefficaces mais qui vont perdurer. Et laisser des gens sur le carreau, en longue durée, cela représente ensuite un coût énorme pour la société. Prendre une mesure de la sorte en mettant des gens dans la détresse, c'est désastreux. Sur le plan économique et humain, on a l'impression que rien n'a été évalué en amont. »

C'est que l'homme de 51 ans est, en compagnie de ses collègues promouvant le galais, directement concerné par cette nouvelle directive : « On avait l'ambition de créer un poste salarié en CUI-CAE. Sur une durée d'un an à hauteur de 20

heures par semaine puisque nous avons réussi à mettre un petit budget disponible. Avec ce dispositif, seulement 400 euros revenaient à la charge de l'association. Mais lors de notre rendez-vous à Pôle Emploi, on apprend que tout cela est terminé. » Conséquence directe ? Le recrutement d'une personne chargée de développer les relations avec les autres monnaies locales bretonnes, tout en renforçant le dialogue avec les 160 entreprises adhérentes, est reporté.

Un recrutement en suspens ?

À moins que la mission locale ne vienne donner un joli coup de pouce aux galais et à ses partisans dans cette affaire : « Les contrats aidés de ce type ne sont pas encore touchés pour les moins de 26 ans. Notre offre d'emploi est donc

toujours valable à la mission locale où nous avons été très bien reçus. Espérons que l'on trouve rapidement une personne qualifiée pour nous rejoindre. »

Sylvain Clément

■ PRATIQUE

(*) Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI - CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il permet, sur un plus long terme, des recrutements en CDI ou CDD.